



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 10, rue Sainte-Anne

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 2 octobre 2023, a adopté le premier projet de résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2023-354 afin de permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » au 10, rue Sainte-Anne.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu **le 30 octobre 2023 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, située au 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le maire et la greffière des Services juridiques et greffe expliqueront les motifs de cette demande, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **IMMEUBLES VISÉS PAR LA DEMANDE :**
Zone concernée : H-630;
Zones contiguës : P-406; P-484; P-526; C-601; C-602; C-603; H-606; H-631; C-650.
L'illustration des zones peut être consultée à la suite du présent avis.
4. **NATURE DE LA DEMANDE :**
Permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » au 10, rue Sainte-Anne.
5. Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour connaître les détails du projet, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-652-9888, poste 1300, ou présentez-vous à l'hôtel de ville durant les heures de bureau.

Donné à Varennes, ce 4 octobre 2023.

La directrice adjointe et greffière des Services juridiques et greffe,

M^{me} Mylène Rioux, OMA



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Mesdames les conseillères Natalie Parent et Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe et greffière des Services juridiques et greffe*

RÉSOLUTION 2023-354 Adoption d'un premier projet – P.P.C.M.O.I.
n° 2023-088
Permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire »
10, rue Sainte-Anne
VUE – Atelier de coiffure

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant pour permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » sur une superficie de 59,4 m²;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-092 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2023-088 afin de permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » sur une superficie de 59,4 m², le tout, tel qu'illustré sur les plans de Martin Desgagné, dossier 2022-1002, en date du 18 juillet 2023.

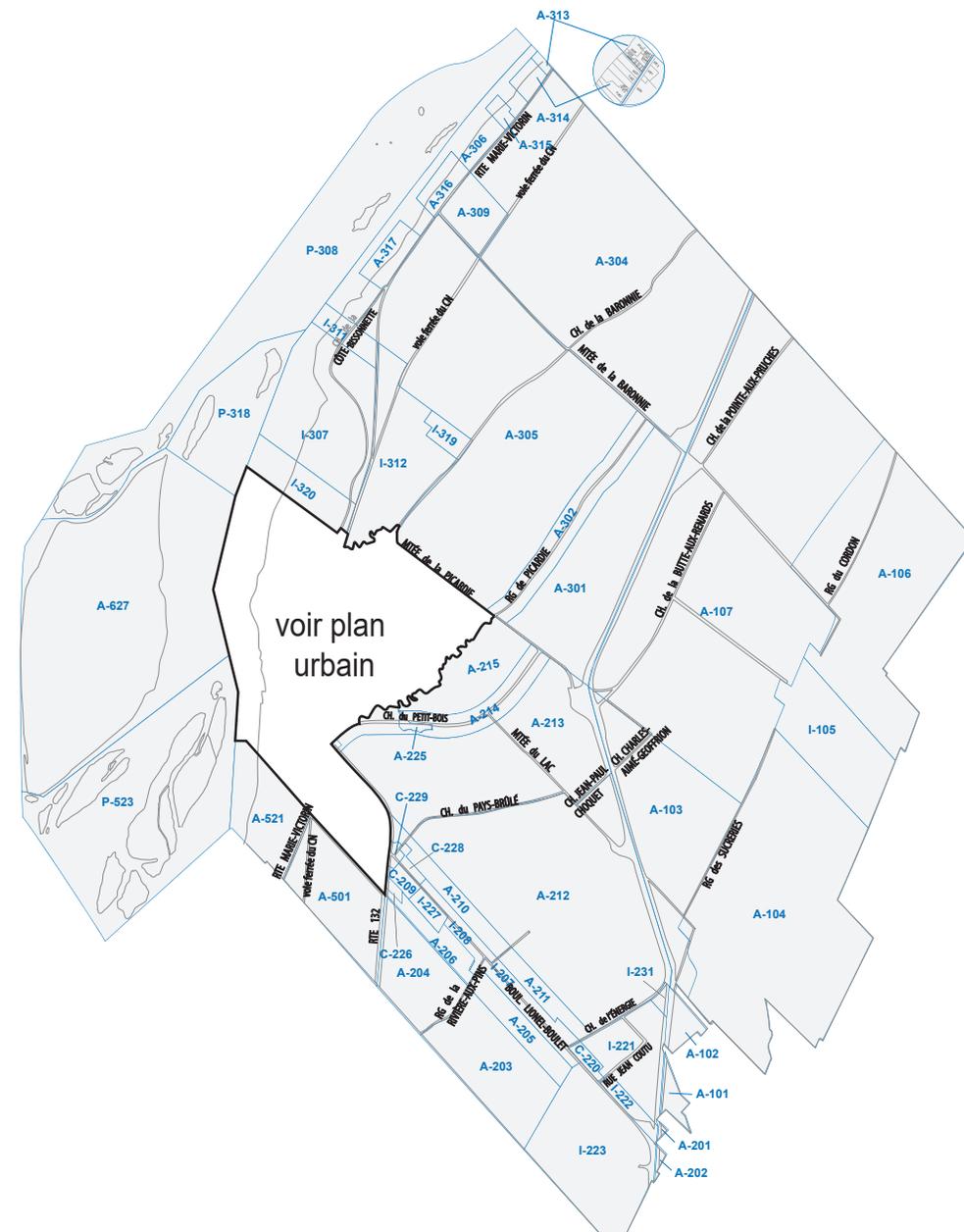
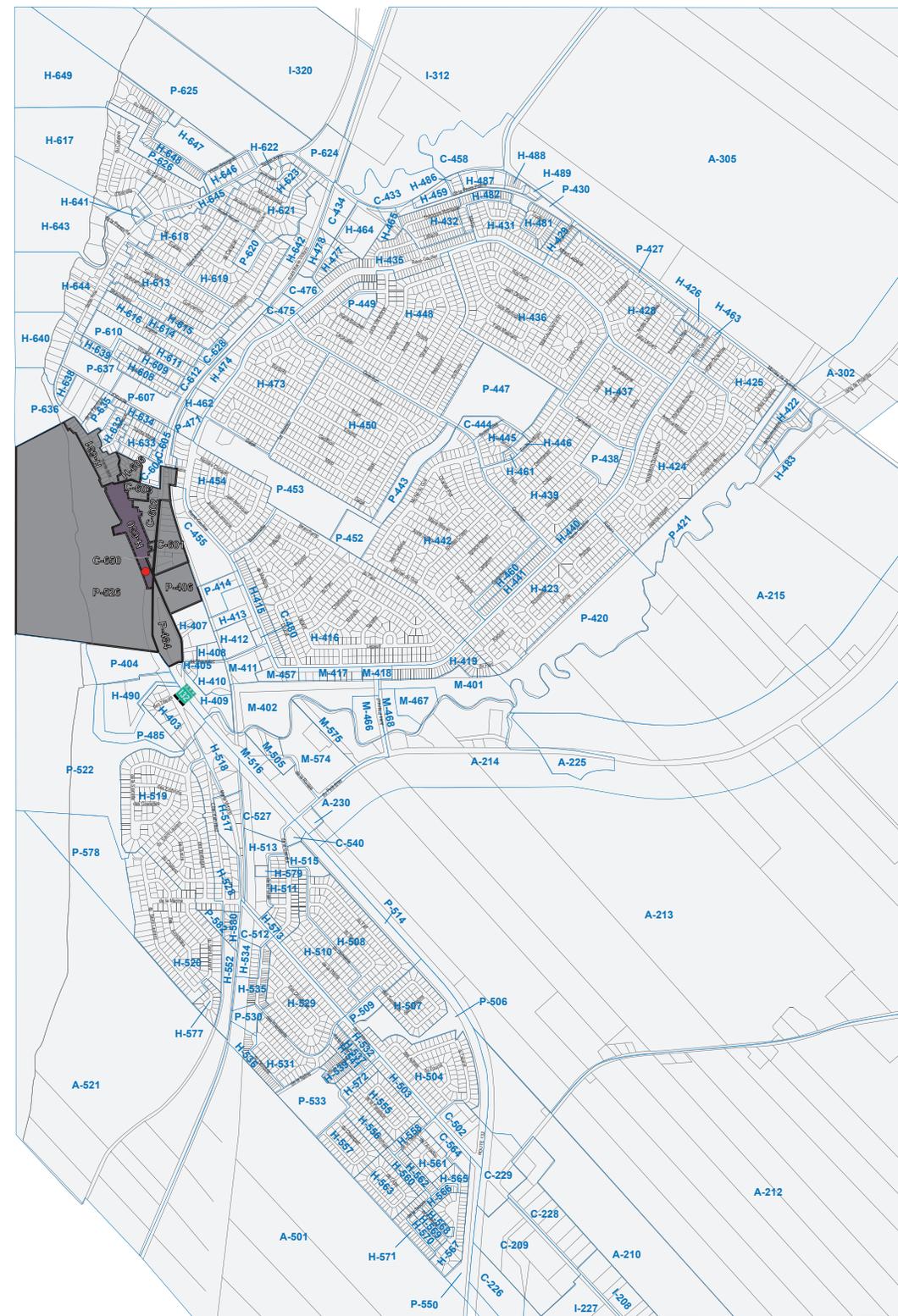
Le bâtiment principal est situé au 10, rue Sainte-Anne, sur le lot 6 146 603 au cadastre du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme
le 3 octobre 2023

La directrice adjointe et greffière des Services juridiques et greffe,

Mme Mylène Rioux, OMA



Demande de P.P.C.M.O.I. # 2023-088

- zone concernée
- zones contiguës
- localisation du 10, rue Sainte-Anne

Octobre 2023